

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue le lundi, 12 septembre 2011 à 19h00 heures à l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence de Bertrand Bouchard, maire.

Présences : Régis Pilote  
Guy Tremblay  
Lyne Girard  
Diane Tremblay  
Ruth Tremblay

Absence : Lise Savard

Il est constaté que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité assistent à la présente séance extraordinaire du conseil municipal et ont renoncé à l'avis de convocation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE EN FAVEUR DE HYDRO-QUÉBEC ET BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### **177-09-11 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté

#### **178-09-11 Établissement d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur de Hydro-Québec et Bell Aliant Communications Régionales, société en commandite**

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers,

- **QUE** la municipalité consente à l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur de Hydro-Québec et Bell Aliant Communications Régionales, société en commandite; affectant l'immeuble suivant:

#### **DÉSIGNATION**

##### **PARCELLE 6**

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro **TREIZE** du lot originaire numéro **QUATRE CENT DIX-NEUF (Ptie 419-13)**, du cadastre officiel de la « Paroisse des Éboulements », dans la circonscription foncière de Charlevoix 2; borné vers le Nord par une autre partie du lot 419-13 (propriété de la municipalité des Éboulements, chemin Catherine-Delzenne); vers le Sud par une partie du lot 419-11 (Parcelle 7) et vers l'Ouest par une partie du lot 419 (Parcelle 5).

Ladite parcelle de terrain peut être plus explicitement décrite de la façon suivante :

Partant du point d'intersection des limites Ouest et Nord du lot 419-11, cheminant le long de la limite Nord du lot 419-11 dans une direction générale Est, selon un gisement de 79° 41' 59'' sur une distance de cinquante centièmes de mètre (0,50 m), jusqu'au point de départ de la présente parcelle.

De ce point, dans une direction générale Nord, selon un gisement de 344° 53' 39'', sur une distance de quarante-neuf centièmes de mètre (0,49 m).

De là, dans une direction générale Est, selon un gisement de 85° 40' 27'', sur une distance de quatre mètres et soixante et onze centièmes (4,71 m).

De là, dans une direction générale Ouest, selon un gisement de 259° 41' 59'', sur une distance de quatre mètres et soixante-quatre centièmes (4,64 m), jusqu'au point de départ de la présente parcelle.

Ainsi décrite, ladite parcelle de terrain couvre une superficie d'un mètre carré et un dixième (1,1 m<sup>2</sup>).

Le FONDS SERVANT ci-avant désigné est plus amplement identifié à la description technique préparée par Dave Tremblay, arpenteur-géomètre, le 26 août 2011, sous sa minute numéro 5129.

- **QUE** monsieur Bertrand Bouchard, maire, et madame Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et ils le sont par les présentes, autorisés à signer l'acte de servitude, aux charges et conditions jugées acceptables par ces derniers.

#### **179-09-11 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19h10, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

BERTRAND BOUCHARD  
Maire

---

LINDA GAUTHIER  
Directrice générale